



INSCRIPTION

Le samedi 27 janvier 2024 Tarif : 5,00 euros

Début des inscriptions : le mardi 2 janvier 2024 à partir de 8h

Date limite des inscriptions : le vendredi 26 janvier 2024 à 17h30

Participant mineur

NOM : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F
Age : Pratique sportive : Aucune Occasionnelle Régulière Compétitive

Représentant légal

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville
Téléphone : Mail :
Souhaitez-vous être informé des prochaines animations : Oui Non

COURSES

- Catégorie 6 à 8 ans**
- 200 mètres de course à pied + 400 mètres à vélo (voir schéma)
- Catégorie 8 à 10 ans**
- 200 mètres de course à pied + 1 tour de 400 mètres à vélo + 200 mètres de course à pied (voir schéma)
- Catégorie 10 à 12 ans**
- 400 mètres de course à pied + 1 tour de 630 mètres à vélo + 200 mètres de course à pied (voir schéma)
- Catégorie 13 à 17 ans**
- 400 mètres de course à pied + 2 tours de 630 mètres à vélo soit 1260m + 1 tour de 400 mètres en course à pied

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant.....l'autorise à participer à l'Animation organisée par la SOGES.
 je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

Date :

Signature :

RÈGLEMENT

Epreuves, distances et catégories d'âges.

-2 ou 3 épreuves par catégories d'âge, de 6 à 17 ans :

Catégories d'âges	Course à pied	Vélo	Course à pied
Enfants de 6 à 8 ans	200 mètres	400 mètres	
Enfants de 8 à 10 ans	200 mètres	400 mètres	200 mètres
Enfants de 10 à 12 ans	400 mètres	630 mètres	200 mètres
Enfants de 13 à 17 ans	400 mètres	1260 mètres	400 mètres

Courses

14h : Arrivée et accueil de tous les participants/Présentation parcours

14h30 : Départ de la course pour la catégorie **6 à 8 ans**

- 200m course à pied **1** tour de la piste de 400m à vélo (voir schéma)
- 20 participants maximum (4 séries de 5)

15h30 : Départ de la course pour la catégorie **8 à 10 ans**

- 200m course à pied **1** tour de 400 m et 200m course à pied (voir schéma)
- 20 participants maximum (4 séries de 5)

16h30 : Départ de la course pour la catégorie **10 à 13 ans**

- 400 mètre de course à pied + 1 tour de 630 mètres à vélo + 200 mètres de course à pied (voir schéma)
- 20 participants maximum (4 séries de 5)

17h30 : Départ de la course pour la catégorie **13 à 17 ans**

- 400 m de course à pied + 2 tours de 630 m soit, 1260 mètres à vélo + 1 tour de 400 mètres en course à pied (voir schéma)
- 20 participants maximum (4 séries de 5)

Les disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre, du départ à l'arrivée avec les transitions.

INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS

Préinscriptions possibles par téléphone.

Les **inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 2 janvier 2023** aucune inscription par téléphone ne sera acceptée et il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve si le quota n'est pas atteint.

Le règlement de l'activité (5,00 euros) se fait le jour de l'inscription en espèce, carte et par chèque. (Les chèques sont à mettre à l'ordre de la SOGES).

Le nombre de concurrents maximum est fixé à 80 participants toutes catégories confondues.

La **date limite des inscriptions est fixée au vendredi 26 janvier 2024** (l'organisateur se réserve le droit de reporter cette date).

Le formulaire d'inscription est disponible via le site internet de la SOGES /rubrique Actualités/News.

Briefing : 14h15 : Arrivée et accueil de tous les participants/Présentation parcours



COURSE A PIED

Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le port de chaussures de sport est obligatoire.

VELO

Les participants devront être en tenue de sport, le casque est obligatoire.

SECURITE

La sécurité sera assurée par les employés de la piste cyclable.

RECOMPENSES :

Une récompense sera attribuée à chaque participant.

ANNULATION ANIMATION

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, la piste cyclable se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible.

RESPONSABILITÉ

ASSURANCE

Conformément à la loi, la piste cyclable SOGES est couverte par une assurance RC mais il appartient à chaque participant de vérifier qu'il est couvert par sa propre assurance (assurance scolaire couvrant les activités extra-scolaire).

La piste cyclable décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel.

DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'épreuve de l'animation de la piste cyclable, chaque parent de participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou en partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cet évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Par son inscription, chaque participant atteste du fait qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.